



---

## Séance du lundi 21 janvier 2019

Date de la convocation: 15/01/2019

**Date d'affichage de la convocation : 15/01/2019**

**Membres en exercice**  
: 10

*L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un janvier 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 8**

**Présents :** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Votants: 8**

**Pour:**  
8

**Représentés:**

**Secrétaire de  
séance:**  
LAMBERT Eric

**Excusés:** Geneviève FOUCONNIER

**Absents:** Guy CLARAC

---

### Objet: PROLONGATION CONTRAT AGENT TECHNIQUE - DE\_2019\_002

Vu la délibération DE\_2018\_020 du 29 octobre 2018, autorisant le recrutement d'un agent contractuel, Xavier LABAT employé en qualité d'agent technique à la commune depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Un contrat à durée déterminée a été établi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de trois mois.

Le maire informe les membres du conseil de ce que Xavier LABAT donne entière satisfaction.

Compte tenu de ce jugement, le maire, propose de renouveler le contrat de Xavier LABAT pour une durée de 1 an.

Le maire précise que l'avis du conseil municipal est facultatif, mais souhaite tout de même demander son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

De renouveler le contrat de Xavier LABAT pour une durée de 1 an.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture

et publication le 22/01/2019

